



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Rattachement de la Milivudes au ministère de l'intérieur

Question écrite n° 25571

#### Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de M. le Premier ministre sur le rattachement de la Milivudes (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) au ministère de l'intérieur, prévue au début de l'année 2020. Cette décision suscite de l'inquiétude, cette mission risquant de perdre de ce fait son caractère interministériel. Il est prévu une fusion avec le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG CIPDR), alors que les champs d'intervention de ces deux organismes ne se recouvrent pas totalement. Les agents de la Milivudes ont acquis un savoir-faire dans des domaines variés. Il est à craindre qu'avec ce rattachement, la lutte contre les dérives sectaires ne soit plus observée qu'à travers le prisme de la radicalisation et que plusieurs autres domaines soient passés sous silence : la santé avec les pratiques non conventionnelles, l'éducation, le sport mais aussi la formation professionnelle. Aussi, il lui demande comment sera pris en compte la spécificité des phénomènes sectaires des secteurs non liés au ministère de l'intérieur.

#### Texte de la réponse

Depuis 2002, la MIVILUDES joue un rôle essentiel d'analyse des phénomènes sectaires et de coordination de l'action préventive et répressive face aux dérives sectaires. Ce rôle est essentiel et le Gouvernement entend le confirmer. Le Gouvernement confirme l'importance accordée à la prévention et à la lutte contre les dérives sectaires, sous toutes leurs formes, et dans les différents secteurs d'activité et de la vie sociale au sein desquels celles-ci peuvent aujourd'hui se manifester : certaines formes religieuses mais aussi, par exemple, des dérives dans les domaines de la santé, de la formation, du développement personnel, etc. Il est possible, à la fois de garder un degré d'ambition inchangé en la matière, et de moderniser l'organisation administrative pour tenir compte des évolutions récentes. Une part de l'activité de la MIVILUDES pose aujourd'hui des questions de synergies et de partage de compétences avec d'autres organismes qui n'existaient pas en 2002, comme par exemple le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG CIPDR). Par ailleurs, la Cour des comptes avait formulé en 2017 des observations sur l'organisation et le fonctionnement de la MIVILUDES. Elle suggérait déjà que le rattachement au ministère de l'intérieur permettrait d'en renforcer le caractère opérationnel. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de rattacher la MIVILUDES au ministère de l'intérieur. Cette nouvelle organisation est envisagée pour le début de l'année 2020. Ce nouveau rattachement s'explique par 3 raisons principales : - rattachée au ministère de l'intérieur, la MIVILUDES pourra exercer ses missions en pleine articulation avec le SG CIPDR : les champs d'intervention de ces deux organismes ne se recouvrent pas totalement mais ils ont pour important point commun la lutte contre les nouvelles formes de radicalité et certains phénomènes d'emprise et d'enfermement ; - le ministère de l'intérieur a, traditionnellement, une vocation d'animation interministérielle dans ses champs de compétences ; cette nouvelle organisation ne compromet pas, au contraire, la bonne prise en compte de la variété des problématiques liées aux dérives sectaires ; - il est de bonne administration que l'action publique relève des ministères : cela permet au Premier ministre et à ses services de se concentrer sur leur rôle d'impulsion, de coordination et d'arbitrage. La nouvelle organisation est donc respectueuse de la répartition des rôles au sein du

Gouvernement. Les modalités pratiques de ce nouveau rattachement seront précisées dans les semaines qui viennent. Sur ce sujet, le Gouvernement considère évidemment qu'il n'est pas question de laisser se perdre un bilan de 20 ans d'action publique contre les dérives sectaires : la MIVILUDES continuera d'assurer son travail de recueil des signalements et d'identification de réponses appropriées. La nouvelle organisation préservera la bonne prise en compte de la spécificité des phénomènes sectaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Xavier Breton](#)

**Circonscription :** Ain (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25571

**Rubrique :** Sectes et sociétés secrètes

**Ministère interrogé :** [Premier ministre](#)

**Ministère attributaire :** [Premier ministre](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 décembre 2019](#), page 11249

**Réponse publiée au JO le :** [21 janvier 2020](#), page 406